



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

5742-SGB-013-0028
Unité Territoriale de la Loire
14 FEV. 2013
2
SGB

Direction départementale
de la protection des populations

Environnement et prévention des risques

Monsieur le maire de CHAZELLES SUR LYON

Dossier suivi par : Odile PRACCA
Tél : 04.77.43.38.44
Fax : 04.77.43.53.02
Mél : ddpp-epr@loire.gouv.fr

Saint-Étienne, le 12 FEV. 2013

Objet : site MORETTON : porter à connaissance

La société MORETTON exploitait une fabrique de chapeaux sur le territoire de votre commune.

Dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne chapellerie, le Crédit Agricole Loire/Haute Loire, propriétaire du site, a transmis les études nécessaires.

Au vu de ces documents, il est apparu que le projet de réhabilitation du site anciennement exploité par la société MORETTON nécessitait des mesures de gestion simples limitant l'usage des terrains, pour réduire les risques sanitaires.

Ces mesures de gestion simples ont pris la forme de restrictions d'usage conventionnelles au profit de l'Etat signées le 18 mars 2011 entre l'Etat et le Crédit Agricole Loire/Haute Loire, propriétaire du site.

En application des dispositions de l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme, le Préfet porte à la connaissance des communes les informations utiles à l'élaboration des documents d'urbanisme.

A ce titre, je vous communique les documents suivants :

- rapport de l'inspection des installations classées du 25 janvier 2013
- convention de servitudes entre le Crédit Agricole Loire/Haute Loire et l'Etat

Il vous appartient d'utiliser ces informations dans les décisions relatives à l'occupation et l'utilisation des sols et de prendre en compte ces documents dans les documents d'urbanisme.

Je vous serais obligé de bien vouloir procéder à cette dernière formalité et vous remercie de m'en informer.

Pj : 2
copie DREAL Loire
Sous-Préfecture de Montbrison

Le Directeur Départemental
de la Protection des Populations

Didier PÉREZ